



SOPRAGGLO

LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042237		1ere Gachée : 06:49 (1)		Date : 18/06/2026		bpe2606157848		Zone : ZONE 02	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : le treport		le treport		Véhicule : FE-417-MZ	
Client : CARTIER		CARTIER LHOTELL		quai sud		le Treport		Chauffeur : ROM	
0620894651		LTS						Transport : ROMAIN	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		00:00	
08:00								Quantite Origine : 1.00 m3	
								Quantite Restante : 0.00 m3	
								Livree Reelle : 6.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
S800		BPS NF EN 206 A2/CN				X0 (F)		1.00 %	
Ciment(type et classe)		CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
				0		210		C 16/20	
Appellation commerciale : C16/20 X0(F) D12 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 10°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
								Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non